

Document transcrit (cote : 421CAITM16) :

Schoenecken, le 6 mars 1830

M. Le curé de Forbach

Monsieur le curé,

On est allé ce matin prendre des ordres pour l'inhumation de Jean Lambert, mineur mort des suites de blessures, et vous avez fixé le moment de cette cérémonie à demain 9 heures du matin.

La mort de ce malheureux a été si subite, je l'ai vu hier soir encore si bien et si plein d'existence, que j'ai cru devoir consulter le chirurgien qui l'a soigné. Ce dernier vient de me répondre que quoi qu'il regarde la mort comme bien réelle et occasionnée par un accident facile à concevoir dans la position du patient, cependant il estime qu'il serait de la prudence de ne procéder à l'inhumation que lundi prochain.

Je désirerais donc savoir, monsieur le curé, s'il serait possible de déférer au vœu des gens de l'art et d'ajourner jusqu'à lundi matin cette inhumation pour ne pas courir le risque affreux de la précipiter. S'il y avait eu déjà des frais de faits pour la cérémonie de demain, la fabrique pourrait les porter en ligne de compte.

Je vous prie de vouloir bien m'honorer d'une réponse et d'agréer l'hommage du respect dans lequel je suis, M. le curé.